Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600834-20251211-D202512017-DE

Henbont
Hennebont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

Séance Publique du 11 décembre 2025

Objet de la délibération
ADHESION A L'ASSOCIATION SITE ET CITES

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt-cinq, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :
Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Claudine CORPART pouvoir à Michèle DOLLÉ , Joël TRÉCANT pouvoir à Jacques KERZERHO , André HARTEREAU pouvoir à Yves DOUAY , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Pascal LE LIBOUX , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Gwendal HENRY pouvoir à Yves GUYOT , Aline LE FUR pouvoir à Valérie MAHÉ .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Frédéric TOUSSAINT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité **N° 2025.12.017**

Rapporteur : Frédéric TOUSSAINT

L'association *Sites et Cités remarquables de France* développe une action globale, politique et technique, urbanistique, économique, sociale et culturelle.
Elle a été créée en 2000 pour regrouper les villes et ensembles de communes porteurs d'un secteur protégé aujourd'hui "Sites patrimoniaux remarquables" et les villes et pays signataires de la convention "Ville et Pays d'art et d'histoire".

L'association constitue les aspects suivants :
-Un réseau national de près de 310 adhérents de toutes échelles.
-Une plateforme pour échanger des compétences, des expériences et des interrogations dans les domaines du patrimoine et de l'urbanisme (protection, gestion, médiation et valorisation) au niveau national et international
-Un espace de conseil, d'expertise et d'accompagnement des collectivités en termes de stratégies d'actions, de méthodes et d'outils

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600834-20251211-D202512017-DE

-Un centre de ressources assurant une veille juridique et technique sur les politiques patrimoniales et leurs outils
-Un représentant et relais des collectivités auprès des instances nationales et assemblées parlementaires (Ministère de la transition écologique et solidaire, Ministère de la Culture, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Caisse des dépôts et Consignations, Régions…)
-Un champ d'actions très étendu incluant : séminaires, formations et ateliers à destination des élus et techniciens des collectivités et des institutions, commissions et groupes de travail autour de thèmes actuels (patrimoine et développement durable, gestion et fiscalité du patrimoine, médiation du patrimoine, reconversion du patrimoine, patrimoine et tourisme, connaissance du patrimoine…)
-Des partenariats et échanges avec de nombreux autres acteurs du patrimoine : ARF, APVF, UNESCO, AMF, Fondation du patrimoine, Patrimoine-Environnement…

De par son statut de site Patrimonial Remarquable, les nombreux enjeux patrimoniaux et urbanistiques de la Ville d'Hennebont, l'adhésion à l'association Sites et Cités constituerait de nouveaux leviers de ressources au service des élus et des techniciens de la collectivité.
Le coût de l'adhésion annuelle est fixé comme suit : 0.046€/habitant soit 728€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 17 novembre 2025,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 24 novembre 2025,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** l'adhésion de la Ville d'Hennebont à l'association Sites et Cités
- ➔ **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6281
- ➔ **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

MAIRIE HENNEBONT MORBIHAN

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr